**Repérage sur la demi-droite graduée (unités, dixièmes et centièmes) (2)**

Consigne 1: l’usage de la règle graduée n’est pas autorisé. L’unité choisie est la longueur de la bande de papier. Vous devez repérer le nombre vingt-quatre dixièmes sur la première demi-droite, le nombre sur la deuxième demi-droite, le nombre cent-trente-huit centièmes sur la troisième, et le nombre sur la quatrième. Vous pouvez faire d’autres tracés sur les demi-droites.

Consigne 2: vous devez donner au moins une autre écriture de chacun des nombres repérés.

Consigne 3: Vous devez repérer le nombre trois demis sur la première demi-droite, le nombre sur la deuxième demi-droite, le nombre sept quarts sur la troisième, et le nombre sur la quatrième. Vous pouvez faire d’autres tracés sur les demi-droites.

Consigne 4: vous devez donner au moins une autre écriture de chacun des nombres repérés.





